

Jean-Pierre COSSET
Droit des mesures d'exécution

Thomas DROUINEAU
D.E.A. de Droit Privé
D.E.S.S. Droit de la Construction et de
l'Urbanisme

Florent BACLE
DESS et Magistère Droit des Techniques de
l'Information et de la Communication

Avocats Associés

Anne MEUNIER

Master II administration et gestion des
Collectivités Territoriales

Marion LE LAIN

Master II Droit de la Construction et de
l'Urbanisme
Master II Droit des Marchés Publics et des
Délégations de service public

Mélanie de LEUSSE

Master II Droit Fiscal
Master II Droit du Patrimoine Professionnel

**Jonathan MUÑOZ
SUÁREZ**

Mehdi HAMDI
Docteur en Droit Public

Tél : 05-49-88-02-38
Fax : 05-49-88-98-96

accueil@drouineaucossetbacle.fr

N° intracommunautaire FR 7630581198600028
RCS POITIERS 305 811 986
SCP au capital de 16 540 €
3 NAF 6910 Z

En association avec

Jean GERONDEAU
Conseil en Droit Fiscal et Droit des Sociétés
Avocat au Barreau de La Roche S/Yon

Delphine TEXIER
DEA en Droit Social
Avocat au Barreau de Poitiers

avocatsccrg@aol.com

Cabinet Conseil ROUSSEAU – GERONDEAU
SELARL Inter-Barreaux au Capital de 38.118,25 €
RSC LA ROCHE SUR YON 328 962 055

**24 Rue Arsène Orillard
BP 83
86003 POITIERS Cedex**

Maire de AUSSAC VADALLE
Mairie
16560 AUSSAC VADALLE

Par mail : mairie@aussac-vadalle.fr
gliot@sditec.fr
et voie postale

Poitiers, le 6 mars 2012

**N/Réf. : AUSSAC VADALLE/EARL DE VADALLE - 110493
TD /AM /ALM**

V/Réf. : Monsieur Gérard LIOT

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courriel de ce jour et vous remercie des pièces que vous venez de m'adresser.

J'ai donc repris le mémoire en défense préparé, à l'appui notamment de ce certificat d'affichage.

Vous trouverez sous ce pli copie du mémoire en défense que j'ai fait parvenir au Tribunal Administratif au soutien des intérêts de la Commune dans le cadre de cette instance.

Nous devons désormais attendre des éventuelles conclusions en réplique de la part des requérants.

Dans la mesure où la requête a été enregistrée auprès du Tribunal le 9 décembre 2011, cette affaire ne devrait pas être évoquée en audience avant le mois de décembre 2012.

En effet, l'engorgement de la juridiction administrative est tel que le délai de traitement moyen des requêtes est d'environ un an.

J'ai naturellement informé Madame le Bâtonnier LEGIER de cette durée mais je lui ai également fait parvenir une copie de ce mémoire en défense en vue de l'audience qui doit se tenir vers le 8 mars prochain devant le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux.

Enfin, pour répondre à votre interrogation, et au regard des pièces dont je dispose à mon dossier, j'ai le sentiment que le fermage consistait pour l'EARL de la VADALLE a honoré la taxe foncière de la parcelle litigieuse.

Toutefois, la question du fermage, un éventuel contrat et le versement d'une somme m'apparaissent devoir être posés dans le cadre de l'instance à venir devant le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux et je vous encourage sur ce point à ne pas hésiter à contacter Madame le Bâtonnier LEGIER.

Pour ma part, je ne manquerai pas de vous tenir étroitement informé du suivi de cette affaire devant la juridiction administrative.

Je vous fais suivre par voie postale la facture venant solder l'intervention du Cabinet à ce jour et en laisse le paiement à vos bons soins.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression du meilleur de mes sentiments.

A. MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. MEUNIER", is positioned below the typed name. The signature consists of a stylized 'A' on the left, followed by a series of vertical and horizontal strokes that form the rest of the name.